

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire
Transports

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif à l'emploi de responsable technique de l'aviation civile

NOR :

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2002-1393 du 22 novembre 2002 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de responsable technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 relatif à l'emploi de responsable technique de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 octobre 2007 susvisé est ainsi modifié :

1° Après les mots : « l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle », sont ajoutés les mots : «, de concepteur de procédure expert depuis plus de deux ans » ;

2° Les mots : « ainsi que » sont supprimés ;

3° Après les mots : « l'Ecole nationale de l'aviation civile », sont ajoutés les mots : « ainsi que d'enquêteur au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ».

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour la ministre et par délégation :

Document de travail